



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 04/03/2021 à 18h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 14 (Présents ou représentés : 14)

Présents :

Conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Serge POTEL, Simone SALAT, Nathalie VIDALENS-BRASSAT.

Excusé : Antoine GENGE (représenté par Patrick EVEILLARD).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 18h40

1. Informations générales

a) Présentation du site internet par Patrick GIRAUD (PDG d'ALTAprod et Maire de Saint-Etienne-Cantalès) :

La création du site internet de la commune de Lacapelle-Viescamp a été confiée à la société ALTAprod (agence de communication basée à Laroquebrou) en 2019.

Deux commandes ont été passées :

- 1^{ère} commande : mise en place, hébergement, maintenance technique, mise à jour du site.
- 2^{ème} commande : photos de la commune avec des prises de vue esthétiques.

S'agissant du site internet, certaines rubriques restent à compléter (exemples : sites remarquables, patrimoine, lac...). Il suffit que nous fournissions le contenu à ALTAprod qui s'occupera de la mise en ligne (sans supplément tarifaire car faisant partie de la prestation « Mise à jour » payée annuellement).

Monsieur GIRAUD indique que la société ALTAprod vient de livrer le site de la commune de Saint Gérons.

Madame le Maire invite les conseillers à faire part de leurs remarques ou souhaits d'évolution. Les principaux points évoqués ont porté sur la consultation des menus de la cantine, l'accès aux menus du site à partir d'un smartphone, l'ajout de pop-up ou news mentionnant les dernières actualités (arrêtés préfectoraux, comptes rendus des conseils municipaux, etc.), l'intégration du bulletin municipal 2020 en mode dématérialisé, la mise en place d'un lien vers la plateforme TIPI du Trésor Public (paiement des factures de cantine / garderie / transport).

Monsieur GIRAUD confirme qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter toutes nos remarques.

Il est également possible de faire des liens automatiques entre le site internet et la page Facebook de la commune.

Concernant la possibilité de communiquer sur le Marais du Cassan, il est précisé qu'il s'agit d'un patrimoine partagé entre 3 communes. Aucune ne doit se l'approprier : il est donc convenu que les 3 communes se coordonnent et que toutes les actions de communication soient portées par le SIVU.

A la demande de Mme le Maire et des conseillers, Monsieur GIRAUD précise que le tarif annuel de maintenance du site par la société ALTAprod est de 1 000 € (Hébergement : 300 à 400 € / Sécurité : 300 € / Publication : 300 €), payable d'avance.

b) Elections départementales et régionales des 13 et 20/06/2021 :

Ces dates risquent à glisser en fonction du contexte sanitaire mais il convient malgré tout de commencer à s'organiser. Comme il y a 2 scrutins, il faudra tenir simultanément 2 bureaux de vote.

Le Président et le Secrétaire pourront être communs et il sera possible d'avoir une double procuration.

c) Actions du CCAS :

- Jacqueline BOULANGE indique que 4 conseillers se sont réunis mi-février afin de recenser les personnes vulnérables susceptibles de rencontrer des difficultés pour effectuer certaines démarches, notamment dans le cadre de la vaccination. Il leur a été remis un flyer du centre social ACDA qui propose de s'occuper de l'inscription sur Doctolib et du transport en minibus vers le centre de vaccination. Les référents identifiés sur cette problématique sont Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT.
- Simone SALAT précise que le CCAS a décidé, cette année, de fêter les anniversaires (70 / 80 / 90 / 100 ans). Cette action a commencé dès le mois de janvier et consiste à ce que des membres du CCAS apportent un petit cadeau aux intéressés.
- Le centre social ACDA a repris les rencontres avec les seniors sur la thématique des outils numériques : du fait du contexte sanitaire, ces rencontres se font de façon individuelle et non plus par groupe.

d) Nettoyage des berges par la Fédération de pêche :

Cette opération devrait avoir lieu en avril : Monsieur Yves TURQUET nous tiendra au courant. Il conviendra d'étudier la possibilité que des habitants de la commune y participent, le même jour ou un peu plus tard.

e) Point sur les travaux :

Jean-Paul TROUPEL donne les informations suivantes :

- Travaux de la CABA sur le réseau d'eau du Cassan : ces travaux, commencés en décembre, arrivent à leur terme.
- Le passage autorisé lors d'un précédent conseil municipal à Julien TROUPEL a été réalisé.
- Lampadaire de Laveissière : il faudrait voir avec le SDEC s'il est possible de davantage l'orienter sur la route.
- Curage des fossés (MJM Services) : le travail a été réalisé à la main car Monsieur MONTIL étant en arrêt de travail, il n'était pas possible d'utiliser la mini pelle. Il a été souligné la qualité du travail réalisé, notamment dans le Bourg : les sorties des buses ont bien été réouvertes et l'eau s'écoule beaucoup mieux.
- Rénovation des chalets du Puech-des-Ouilhes : les travaux ont commencé (3 chalets en mars)
- Demande de la CABA dans le cadre du transfert de compétences pour le pluvial : un récolement a été réalisé visant à recenser les canalisations, caniveaux, etc.
- Adressage : ce projet touche à sa fin. Il manque 3 panneaux (Auriol, Les Fontanelles, Vabres) qui seront commandés prochainement.
- Boviduc à Jallès : des travaux sont en cours (réseaux secs + eau) mais, pour le moment, la commune n'a aucune information. Certains conseillers ont cru comprendre que la route serait coupée plusieurs jours, a priori en avril. Madame le Maire indique qu'elle va se renseigner auprès du Conseil Départemental et qu'il conviendra de prévoir une information vers les habitants.
- Travaux de Lacamp : les travaux prévus auraient dû commencer mais ils ont été reportés. De la même façon, des coupures ou circulation alternée sont prévues et il conviendra d'informer les habitants.

Patrice COUDON présente les travaux suivants :

- Puech des Ouilhes - chemin allant du site de l'ancien diamant vert aux pontons de la zone bateaux : la CABA a commencé les travaux. Le sentier a été implanté et le nettoyage est en cours.
- Evacuation des eaux usées de la base de voile : la CABA a réalisé des travaux. Madame le Maire signale que les évacuations du camping du Puech des Ouilhes ne sont pas non plus en bon état et que leur entretien incombe à la commune.
- Aire pour les camping-cars (dans le Bourg) : la CABA a refait la plateforme pour l'évacuation des eaux grises.

f) Point sur les TAP :

Aurore LEFEBVRE rappelle que les enfants ne peuvent pas faire d'activité physique en intérieur. De fait, l'activité « Tennis » a été suspendue. Romain GAMEL intervient en remplacement. Il anime actuellement des séances de détente et relaxation à destination des enfants.

g) Communication :

Il est important de collecter d'ores et déjà des photos pour le bulletin 2021.

h) Intervention du Centre de gestion à destination des agents :

Mme BONNET du CDG 15 viendra sur site ce vendredi 05/03/2021 afin de faire une présentation collective des droits et des attendus des agents communaux. Les agents peuvent également solliciter individuellement le CDG 15 si besoin.

i) Salle polyvalente :

L'entreprise ayant réalisé le toit de la salle polyvalente s'est retourné contre son fournisseur pour le défaut de teinte (décoloration) : un huissier est venu constater sur site le 26/02/2021.

Une flaqué d'eau apparaît ponctuellement dans la salle polyvalence (remontée capillaire ou eau provenant des gaines en cas de forte pluie) : la société METAFORE est venue dans la semaine et devrait revenir prochainement. De l'humidité est constatée dans un placard dans lequel arrive des gaines mais, pour répondre aux recommandations de la Commission de Sécurité Incendie, il n'est pas possible d'installer une grille de ventilation.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/01/2021

Serge POTEL indique qu'il a des questions concernant les points 5 et 6 relatifs à la Base multi-accueil de plein air du Bourg. Il souhaite savoir à quel titre Mme le Maire et Patrice COUDON ont rencontré le District de football : dans le cadre de l'USCL ou de la Mairie ?

Mme le Maire précise qu'elle a assisté à la dernière AG du Foot (été 2020) :

- L'USCL avait alors exprimé le besoin de rénover la buvette et d'améliorer les vestiaires.
- Monsieur LOUBEYRE (District) lui avait confirmé la possibilité de bénéficier de subventions en cas de travaux sur des équipements utilisés pour le football. Dernièrement, il a accepté de la recevoir pour en échanger plus en détail.

Serge POTEL indique qu'il est rentré au District l'année dernière. Il demande si les vestiaires ne seront utilisés que pour le football. Il souhaite également savoir pour quelle raison Alain PEYROU n'a pas participé à cette rencontre. Mme le Maire répond que Alain PEYROU a été convié à chaque réunion de la commission Travaux portant sur ce sujet.

Serge POTEL fait remarquer que l'USCL a déjà plein de terrains (Laroquebrou, Saint Paul des Landes, Ayrens, St Illide, etc.) et que Lacapelle-Viescamp vient loin après : il se demande même si le terrain est réellement utilisé ?

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte rendu :

Vote :

Pour : 13	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0
-----------	--------------------------	----------------

Le **compte rendu du 27/01/2021** est **approuvé**.

3. Démission de Benoit DHOYE de son mandat de conseiller municipal

Désignation le cas échéant de nouveaux membres dans les commissions communales

Benoit DHOYE a amené sa lettre de démission le 03/02/2021 à 18h00 à Mme le Maire qui l'a ensuite transmise au Préfet : ce dernier a pris acte. Mme le Maire s'est entretenue avec Benoit DHOYE dont elle regrette sincèrement le départ. Lecture est faite en séance de sa lettre de démission.

Serge POTEL demande combien de conseillers ont des enfants actuellement à l'école. Pour illustrer un des problèmes ayant conduit à cette démission, il sort soudainement un sifflet en pleine séance et en fait un usage strident.

Après cet intermède imprévu, Mme le Maire propose de remplacer, comme suit, Benoit DHOYE dans les commissions dont il faisait partie.

Délibération DE_2021_09 :		
Désignation de nouveaux membres aux commissions communales		
	Commission « Administration et personnel » : Patrice COUDON	
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 1 (Serge POTEL)
	Commission « Affaires scolaires et périscolaires » : Jacqueline BOULANGE	
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 1 (Serge POTEL)
	Commission « Voirie / Travaux et sécurité » : Jérémy LABRUNIE	
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 1 (Serge POTEL)
	Commission « Environnement / Patrimoine / Tourisme » : Jean-Paul TROUPEL	
Vote :	Pour : 13	Contre : 1 (Serge POTEL) Abstention : 0

Par la même occasion, Jérémy LABRUNIE demande s'il serait possible d'interventir avec Patrick EVEILLARD concernant le SIVU : ce point sera revu ultérieurement.

4. Vote du Compte de Gestion 2020

Sous la présidence de Mme le Maire.

Mme le Maire précise que le Compte de Gestion est dressé et visé par le receveur.

Ce document a été adressé par messagerie, le 26/02/2021, à l'ensemble des conseillers.

Quelques extraits ont été édités et sont remis en séance au format papier : bilan permettant de connaître la situation patrimoniale de la commune, résultat budgétaire, etc.

Serge POTEL indique, qu'à compter de ce soir, il ne veut plus recevoir les convocations par mail, compte tenu du volume à imprimer que cela représente. Il souhaite les recevoir par courrier postal à son adresse de Martal.

Délibération DE_2021_10 : Vote du Compte de Gestion 2020		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

5. Vote du Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Annelise MICHEL-GAGNAIRE.

Le vote du Compte Administratif 2020 se fait sous la présidence de Annelise MICHEL-GAGNAIRE. Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 329,50		48 960,37	0,00	118 289,87
Opérations exercice	369 826,26	221 255,96	386 039,11	423 207,54	755 865,37	644 463,50
Total	369 826,26	290 585,46	386 039,11	472 167,91	755 865,37	762 753,37
Résultat de clôture	79 240,80			86 128,80		6 888,00
Restes à réaliser	20 409,00	61 841,10			20 409,00	61 841,10
Total cumulé	99 649,80	61 841,10	0,00	86 128,80	20 409,00	68 729,10
Résultat définitif	37 808,70			86 128,80		48 320,10

Annelise MICHEL-GAGNAIRE rappelle que le compte administratif est le compte produit par la collectivité, tandis que le compte de gestion est le compte produit par le comptable public. Les deux doivent intégrer les mêmes montants.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 386 039 € (contre 411 437 € en 2019), soit une baisse de -14 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2020, les plus gros postes de dépenses de fonctionnement sont constitués par :

- Les charges de personnel et frais assimilés : 127 326 €.
- Les services extérieurs : 82 330,65 €, dont 28 306 € pour l'entretien de la voirie et 29 947 € pour l'entretien des terrains & espaces verts.
- S'agissant des achats, les dépenses liées à l'énergie (eau, électricité, gaz) s'élèvent à 36 005 € et les dépenses alimentaires pour la cantine à 8 069 €.
- Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux indemnités des élus, aux subventions aux associations, au CCAS et à la participation au SIVU Auze Ouest Cantal.

Remarques :

- En 2019, une charge exceptionnelle de 15 292 € avait été constatée, correspondant à un titre annulé sur exercice antérieur. Ceci contribue à expliquer la diminution observée entre 2019 et 2020.
- Les comptes 2020 sont impactés par la crise sanitaire, tant au niveau des dépenses (achats alimentaires moindres du fait du non-fonctionnement de la cantine durant plusieurs semaines, achats de produits d'entretien afin de respecter le protocole sanitaire, etc.), qu'au niveau des recettes (facturation des services périscolaires en baisse).

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 423 208 € (contre 423 079 € en 2019), soit une stabilité quasi parfaite.

En 2020, les recettes de fonctionnement sont majoritairement constituées des :

- Ressources fiscales : 256 725 €, dont 196 311 € de Taxes Foncières et d'Habitation.
- Dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités : 124 325 €, dont 85 161 € de Dotation forfaitaire, 22 178 € de Dotation de solidarité rurale et 3 033 € de Dotation aux élus locaux.

Les ventes et autres produits courants correspondent principalement :

- À la facturation des services périscolaires (cantine, garderie, transport scolaire) : 17 140 € (contre 26 526 € en 2019). Cette forte baisse est une conséquence directe de la crise sanitaire.
- Aux locations et revenus des immeubles (bail du camping du Puech des Ouilhes, régie du camping municipal, location des salles polyvalentes.).

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 369 826,26 € et correspondent essentiellement à :

- L'aménagement du Bourg : 193 676 € pour la commune et 102 929 € pour le compte de la CABA.
- L'adressage : 15 199 €.
- Les travaux au camping du Puech des Ouilhes (remplacement cabines de douche) : 8 106 €.

Les restes à réaliser, d'un montant de 20 409 €, correspondent aux dépenses engagées en 2020 (ou antérieurement) mais non encore réglées : 8 800 € pour l'adressage, 2 119 € pour les travaux du SDEC, 2 000 € pour la sécurisation de l'accès à la piscine du camping du Puech des Ouilhes, 1 000 € pour des petits travaux résiduels dans le Bourg, 6 490 € pour l'accessibilité ERP (calendrier Ad'AP).

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 221 256 € et sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement 2019 : 23 532,50 €.
- La FCTVA sur achats 2019 : 9 537 €.
- La Taxe d'aménagement : 1 665 €.
- Le remboursement par la CABA des dépenses réglées pour son compte : 102 929 €.
- Les amortissements des immobilisations : 35 450 €.
- Les subventions d'investissement pour les travaux du Bourg : 48 142,50 reçues en 2020.

Les restes à réaliser, d'un montant de 61 841 €, correspondent aux subventions restant à recevoir en 2021 pour les travaux d'aménagement du Bourg.

Endettement :

L'encours de dettes au 31/12/2020 s'élève à 326 418 € (contre 374 050 € au 31/12/2019).

La variation observée s'explique par le remboursement des emprunts en cours à hauteur de 47 633 €.

Capacité d'autofinancement :

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont diminué de façon assez nette, tandis que les recettes de fonctionnement se sont maintenues. Il en résulte une amélioration sensible de la capacité d'autofinancement. Fin 2019, la CAF nette, après remboursement des échéances d'emprunts, n'était que de 5 692 €. Elle est de près de 25 000 € au 31/12/2020. Ce montant correspond au reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Vote :

Délibération DE_2021_11 : Vote du Compte Administratif 2020		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
<i>Remarque : Mme le Maire est exclue du vote.</i>		

6. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 86 128,80 €.

Mme le Maire propose de l'affecter comme suit :

- Compte 1068 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 37 808,70 €
- Report à nouveau 002 - Excédent reporté : 48 320,10 €

Vote :

Délibération DE_2021_12 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

7. Désignation du conseiller municipal pour participer à la commission de la CABA « Aménagement du territoire communautaire »

Pour des raisons personnelles, Nathalie VIDALENS-BRASSAT avait exprimé, fin octobre / début novembre, le souhait de ne plus être conseiller délégué. Patrick EVEILLARD a repris le dossier « Urbanisme » dont était en charge Nathalie VIDALENS-BRASSAT. Cette dernière faisait également partie de la commission CABA « Aménagement du territoire communautaire ». Mme le Maire propose de désigner Patrick EVEILLARD pour siéger au sein de cette commission.

Vote :

Délibération DE_2021_13 : Désignation de Patrick EVEILLARD pour siéger au sein de la commission CABA « Aménagement du territoire communautaire »		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Mme le Maire rappelle le nom des conseillers désignés pour siéger au sein des commissions de la CABA :

- « Ressources » : Annelise MICHEL-GAGNAIRE
- « Grand cycle de l'eau » : Jean-Paul TROUPEL
- « Environnement et développement durable » : Antoine GENCE
- « Mobilités et transports urbains » : Patrick EVEILLARD
- « Aménagement et développement économique » : Patrice COUDON
- « Vie et animations locales » : Patrice COUDON
- « Aménagement du territoire communautaire » : Patrick EVEILLARD

8. Base multi-accueil : Demande de subvention au titre de la DSIL

Mme le Maire rappelle que la commune doit, dans le cadre du calendrier Ad'AP, réaliser des aménagements au niveau du bâtiment partagé entre le camping municipal, le foot et ponctuellement l'école. Le projet de mise aux normes et d'extension de cette base multi-accueil du Bourg a été présenté lors de précédents conseils municipaux. Le coût total est estimé à 207 700 € HT. Mme le Maire rappelle le plan prévisionnel de financement envisagé :

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en € HT	Montant de la subvention en € HT
Contrat Ambition Région	20 %	207 700,00 €	41 540,00 €
DETR 2021	30 %	207 700,00 €	62 310,00 €
DSIL	20 %	207 700,00 €	41 540,00 €
Autofinancement	23 %	207 700,00 €	47 771,00 €
Subvention fédération foot	7 %	207 700,00 €	14 539 €
TOTAL	100%	207 700,00 €	207 700,00 €

Des délibérations ont déjà été prises pour le CAR et la DETR.

Il reste à délibérer pour les demandes de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de subvention de la Fédération de football.

Délibération DE_2021_14 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention au titre de la DSIL pour la mise aux normes et l'extension de la base multi-accueil du Bourg
et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)
-----------	------------	------------------------------

9. Base multi-accueil : Demande de subvention à la Fédération de Football

Dans la continuité du point précédent, il est procédé au vote ci-après :

Délibération DE_2021_15 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention à M. le Président du District de Football pour la mise aux normes et l'extension de la base multi-accueil du Bourg
et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021

Vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

10. Procuration postale

En cas de fermeture de la mairie et en l'absence de Mme le Maire, le courrier adressé à la mairie en recommandé doit être retiré au bureau local de La Poste. Afin de simplifier les démarches, Mme le Maire propose de donner une procuration postale :

- à Delphine QUILLET, secrétaire de mairie
- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

Délibération DE_2021_16 : Procuration postale

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)
-----------	------------	------------------------------

11. Renouvellement de la convention de gestion de l'action en faveur des agents communaux avec le comité des œuvres sociales du Pays vert

Les informations relatives au renouvellement de cette convention n'ont pas encore été réceptionnées. Ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal.

12. ACDA : Adhésion au « secteur famille »

Mme le Maire rappelle que l'adhésion au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » remonte à 2016 et a évolué comme suit :

- 2016 : adhésion au secteur « Enfance » (Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3/11 ans intercommunal)
- 2019 : adhésion au secteur « Jeunesse » (Sexion Ados)
- 2020 : adhésion au secteur « Séniors »

Pour compléter l'offre de services et couvrir l'ensemble des administrés de la commune, Mme le Maire propose l'adhésion au secteur « Familles et Développement Social Local ».

Annelise MICHEL-GAGNAIRE précise que de nombreux échanges sont intervenus ces derniers mois avec les 4 autres communes adhérentes. L'adhésion au secteur « Familles » offrirait la possibilité de bénéficier de loisirs familiaux (voyages, etc.), d'ateliers socioculturels et sportifs, d'un premier accompagnement social et d'une mise en relation avec d'autres professionnels en fonction des besoins, etc. L'objectif serait que les habitants des 5 communes puissent bénéficier de l'ensemble des services proposés par le Centre Socioculturel et ce, aux mêmes tarifs.

En réponse à une interrogation de Nathalie VIDALENS-BRASSAT, il est précisé que le coût supplémentaire est estimé à 850 € par an pour le secteur « Familles ». Le coût total annuel, tous secteurs confondus, avoisine les 8 000 €.

Vote :	Délibération DE_2021_17 :		
	Adhésion au secteur « Familles et Développement Social Local »		
	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

La commission « Communication » devra se réunir rapidement afin de voir comment informer les habitants.

13. Point d'avancement du groupe de travail « Réduction de la facture énergétique »

Mme le Maire a oublié d'évoquer ce point dans la 1^{ère} partie « Information générale » et s'en excuse. Elle demande l'accord des conseillers pour l'évoquer maintenant.

Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Dans le cadre de la commission « Finances / Budget », trois groupes de travail ont été constitués pour tenter de mieux maîtriser nos dépenses :

- Groupe 1 – Dépenses énergétiques : Jacqueline BOULANGER, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD
- Groupe 2 – Restauration scolaire : Antoine GENGE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE
- Groupe 3 – Marchés « espaces verts » et « voirie » : Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Alain PEYROU, Jean-Paul TROUPEL

Patrick EVEILLARD présente les travaux menés à ce jour par le groupe 1 : diagnostic par lieu ou bâtiment, interventions mineures d'ores et déjà réalisées, propositions d'évolutions. Le document projeté en séance est joint en annexe.

S'agissant des bâtiments « école / périscolaire / salle polyvalente », la réflexion et les premières interventions ont été réalisées en concertation avec les agents communaux.

Lors du prochain conseil municipal, un point d'avancement sera fait concernant les groupes 2 et 3.

14. Questions diverses

- **Poubelle à la sortie de Martal** : Serge POTEL indique que cette poubelle se déplace régulièrement avec le vent. Mme le Maire indique qu'une réflexion est en cours pour habiller et bloquer les conteneurs poubelles.
- **Couderc de Martal** : Serge POTEL rappelle que la table est détériorée et que si nous attendons davantage, il sera difficile de la rénover. Il signale par ailleurs que la remorque est revenue, qu'il convient de se préoccuper du hangar en tôle et que la bouche à clé devant le couderc est cassée et ne tient pas. Sur ce dernier point, Mme le Maire se rapprochera de la CABA.
- **Circulation à Jallès** : Serge POTEL revient sur le rapport établi suite au positionnement d'un radar dans la descente de Jallès : le nombre de véhicules cumulé par jour est trop important par rapport au nombre d'habitants de la commune et amène, de son point de vue, à se poser la question de l'opportunité de créer une déviation.
- **Avancée de la fibre** : Annelise MICHEL-GAGNAIRE demande où en sont les travaux pour la fibre à présent que l'adressage est terminé. Mme le Maire répond que les travaux ont commencé : passage de câbles en cours dans les armoires (Croix de Valso, etc.).
- **Eclairage public** : Jérémy LABRUNIE se demande si du fait du confinement à 18h00, il ne serait pas possible d'éteindre l'éclairage public.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 21 h 45.**